

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU
PORTEFEUILLE PAYS BURKINA FASO 2019-2023 CONCLUE ENTRE
L'ETAT BELGE ET ENABEL**

**N° DGD: 2050
N° Enabel: BKF1702911 / BFAP001**

Entre

L'État belge, représenté par la Ministre de la Coopération au Développement, Madame Meryame KITIR, ci-après dénommé « l'État belge » ;

et

Enabel, Agence belge de Développement, société anonyme de droit public à finalité sociale (numéro d'entreprise 0264.814.354), représentée par le Directeur général, Monsieur Jean VAN WETTER, ayant son siège social rue Haute 147, 1000 Bruxelles, ci-après dénommé « Enabel » ;

ci-après dénommés ensemble « les parties » ;

Considérant la Convention de mise en œuvre du Portefeuille Pays Burkina Faso 2019-2023, signée entre l'Etat belge et Enabel en date du 18 décembre 2018, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Considérant l'ajout du nouvel objectif spécifique « Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires » à la Convention spécifique du Portefeuille Pays Burkina Faso 2019-2023 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 2

L'article 2 de la Convention de mise en œuvre est remplacé par ce qui suit :

« Le budget total est d'un montant de 45.000.000 euros (quarante-cinq millions d'euros), comme stipulé à l'article 3 de la Convention spécifique et détaillé dans le portefeuille pays.

Le plan financier indicatif se trouve dans le portefeuille pays. Le budget est reparti comme suit :

- Un budget de 39.000.000 euros (trente-neuf millions d'euros) pour exécuter les interventions.
- Un budget de 600.000 euros (six cent mille euros) comme réserve budgétaire pouvant être affectée à des interventions.
- Un budget de 5.400.000 euros (cinq millions quatre cent mille euros) pour les frais des experts internationaux de Enabel. »

Les autres articles de la Convention de mise en œuvre restent inchangés.

23 DEC. 2020

Fait à Bruxelles, le, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour l'Etat belge,

Pour Enabel



Madame Meryame KITIR
Ministre de la Coopération au
Développement

Jean Vanwetter
(Signature)

Digitally signed by Jean Vanwetter
(Signature)
Date: 2020.10.29 17:46:25 +01'00'

Monsieur Jean VAN WETTER
Directeur général

Sven Huyssen
(Signature)

Digitally signed by Sven Huyssen
(Signature)
Date: 2020.10.29 17:39:41 +01'00'

Monsieur Sven HUYSSSEN
Directeur Opérations a.i.